

La campagne agricole 1959-1960 a coïncidé avec la première année du quatrième triennat de l'Accord international sur le blé. Dans les accords précédents, les pays exportateurs s'étaient engagés à fournir des quantités garanties aux pays importateurs quand les prix atteignaient le maximum; de leur côté, les pays importateurs s'étaient engagés à acheter des quantités garanties aux pays exportateurs quand les prix touchaient le minimum. Cette formule a été abandonnée au profit d'une obligation permanente des pays importateurs particuliers à acheter, quand les prix sont inférieurs au maximum, un pourcentage déterminé de leurs importations commerciales annuelles. Les ventes en vertu de l'Accord ont été très étendues; 30 des 34 pays importateurs participant à l'Accord ont acheté du blé ou de la farine au Canada. Le retour du Royaume-Uni à l'Accord international sur le blé, pour la première fois depuis 1952-1953, a fait bondir les ventes canadiennes en vertu de l'Accord. Les achats de blé et de farine de blé au Canada en vertu de l'Accord se sont élevés à environ 235,200,000 boisseaux en 1959-1960, soit 42 p. 100 de toutes les ventes des neuf pays exportateurs participant à l'Accord. Le principal débouché du blé et de la farine du Canada en vertu du nouvel Accord a été le Royaume-Uni (quelque 93,600,000 boisseaux), soit 41 p. 100 des exportations globales canadiennes en vertu de l'Accord. Voici les autres principaux importateurs de blé et de farine du Canada en vertu de l'Accord: Japon, 46,800,000 boisseaux; République fédérale d'Allemagne, 24,900,000; Belgique et Luxembourg, 10,900,000; Suisse, 7,800,000; Pays-Bas, 7,900,000; Union sud-africaine, 6,700,000; et Philippines, 6,200,000. Les exportations de blé de la classe II ont fortement diminué, à cause de la rentrée du Royaume-Uni dans l'Accord international sur le blé. Voici quels ont été les principaux importateurs de blé de classe II en 1959-1960: France, 5,500,000 boisseaux; Pologne, 4,900,000; et États-Unis, 3,600,000.

La disparition intérieure (commercialisation et autoconsommation) en 1959-1960 s'est chiffrée par 147,600,000 boisseaux, comparativement à 167,600,000 en 1958-1959 et à la moyenne décennale (1948-1949-1957-1958) de 150,900,000. Le report au 31 juillet 1960 s'établissait à 537,600,000 boisseaux, soit 2 p. 100 de moins qu'un an plus tôt (549 millions). Durant la campagne 1959-1960, les prix au Canada de toutes les classes de blé ont correspondu à ceux de l'Accord. Les prix de la classe II pour toutes les qualités ont correspondu à ceux de l'Accord et du marché intérieur.

Autres céréales.—Stocks et écoulement.—Les données sur les stocks et l'écoulement des principales céréales canadiennes pour les campagnes agricoles 1958-1959 et 1959-1960 figurent au tableau 21.

Prix et commercialisation.—La commercialisation de l'avoine et de l'orge de l'Ouest, en 1958-1959 et 1959-1960, a de nouveau été assujettie au régime du pool obligatoire administré par la Commission canadienne du blé. Le paiement initiale de l'avoine, au cours de la campagne 1958-1959, sur la base de l'O.C. n° 2 à Fort William—Port Arthur, a été de 60c. le boisseau, soit autant qu'en 1957-1958. Le paiement initial de l'orge, sur la base de l'O.C. n° 3 à six rangs à Fort William—Port Arthur, a été de 96c. le boisseau, tout comme en 1957-1958. Aucun paiement intérimaire n'a été fait à l'égard d'aucune de ces céréales au cours de la campagne, mais des paiements finals ont été annoncés le 1^{er} avril 1960. Le paiement final des 122,400,000 boisseaux d'orge du pool de 1958-1959 s'est établi en moyenne à 4.35946c. le boisseau, après déduction des frais d'exploitation de la Commission, y compris les frais d'entreposage aux élévateurs régionaux et terminus, les frais d'administration de la Commission et la retenue (1 p. 100) d'assistance à l'agriculture des Prairies. Le prix total (Fort William—Port Arthur) obtenu par les producteurs pour certaines classes représentatives, après déduction des frais d'entreposage aux élévateurs régionaux et terminus, des frais d'administration de la Commission, etc., mais avant déduction de la retenue de 1 p. 100, a été de \$1.00681 le boisseau pour l'orge O.C. n° 3 à six rangs et de \$0.90021 pour l'orge fourragère n° 1. Les cultivateurs de l'Ouest ont livré quelque 4,700,000 boisseaux de seigle et 17,500,000 de graine de lin en 1958-1959.